

conque mais aille de l'avant dans l'amélioration des conditions de vie des gens pensionnés considérés comme vieillards ou comme personnes les plus âgées de notre pays. Ces gens-là, à l'âge de 65 ans, ne peuvent plus trouver d'emploi. Le très honorable premier ministre devrait aller de l'avant, dès 1965, et leur accorder la pension à laquelle ils ont droit en 1965 et non pas en 1970.

A ce moment-là, monsieur le président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social votera en faveur du très honorable premier ministre, le ministre du Revenu national, le ministre des Finances, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le secrétaire d'État et tous, ainsi que Réal Caouette, appuieront le très honorable premier ministre, parce que ce régime de pensions accordera immédiatement un montant de \$75, dès l'âge de 65 ans.

(Traduction)

M. Olson: Deux mots, monsieur le président. Notre parti est très satisfait de l'article modifié 119 que nous venons d'adopter. Comme l'ont déjà expliqué les députés qui ont pris part au débat sur l'amendement, nous aimerions mettre en vigueur les dispositions de l'article 119 sans les affaiblir par l'adoption de l'amendement proposé à l'article 122. Donc, sans entrer dans les détails ou sans répéter les arguments déjà invoqués, nous croyons faire un grand pas en avant en rejetant l'amendement qui, en fait, atténue l'article 119.

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer sur l'amendement?

(Texte)

M. Perron: Monsieur le président, j'ai une bien brève question à poser et j'espère avoir une réponse.

Nous avons essayé de savoir quelles étaient les nouvelles ententes conclues lors des rencontres récentes entre les autorités provinciales de Québec, province qui aura son régime de pensions, et les autorités fédérales.

Alors, voici ma question qui est très brève: Après ces rencontres et de futures rencontres, après l'adoption du bill C-136, peut-on prévoir que cette partie du bill, soit cet article 122, fera disparaître ce qui a été connu et appliqué depuis de nombreuses années sous l'empire de la loi sur l'assistance-vieillesse? Est-ce que cela disparaîtra automatiquement ou si cet article aura pour effet de faire disparaître ce qui était inclus dans les ententes précédentes, en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse?

L'hon. Mlle LaMarsh: Non, monsieur le président.

M. Langlois: Monsieur le président, juste quelques remarques pour faire davantage connaître l'opinion que j'ai émise, et ce, surtout pour la gouverne du très honorable

premier ministre, qui n'était pas ici lorsque j'ai exposé mon point de vue avant le souper...

Des voix: Oh! Oh!

M. Langlois: ...lorsque j'ai exposé mon point de vue avant le souper, ou du moins un peu avant six heures, alors qu'il y avait une discussion touchant justement la pension à 65 ans.

Le ministre du Revenu national avait laissé entendre ou tout simplement dit que cela coûterait 831 millions de dollars et tout le tralala qui va avec l'argumentation que cela coûterait trop cher.

Ici, j'aimerais savoir de l'honorable premier ministre...

Des voix: Ah! Ah!

M. Langlois: Monsieur le président, lorsque je voudrai obtenir des renseignements des «backbenchers», de l'autre côté de la Chambre, je leur poserai des questions, mais actuellement je pose ma question au très honorable premier ministre.

Une voix: Nous n'avons rien à vous dire.

M. Langlois: A entendre le bavardage des «backbenchers», je me rends compte que tout ce qu'ils peuvent faire consiste à suivre le chef de file et à voter dans le sens que leur whip l'ordonne.

Maintenant, si je pose ma question à l'honorable premier ministre, c'est dans le dessein d'aider le ministre des Finances, qui éprouve beaucoup de difficultés actuellement à trouver les fonds nécessaires pour payer une pension de \$75 à compter de maintenant. Voici ma question: le très honorable premier ministre peut-il nous dire s'il ne pourrait pas appliquer le même remède en faveur des Canadiens...

Des voix: A l'ordre!

M. Langlois: Quelqu'un du groupe à notre droite, se plaît à crier...

Une voix: Comment s'appelle-t-il?

M. Langlois: ...se plaît simplement à crier: à l'ordre! Et celui-là, on ne peut pas dire qu'il est créditiste.

Maintenant pour revenir à mes moutons, j'aimerais poser la question suivante au très honorable premier ministre. Peut-il dire à la Chambre s'il serait possible d'appliquer la politique qu'il a préconisée pour stabiliser la livre sterling en Angleterre, c'est-à-dire 200 millions de dollars sans intérêt...

M. le président: A l'ordre! L'honorable député reconnaîtra, j'en suis certain, que les commentaires qu'il fait présentement et les suggestions qu'il propose dépassent de beaucoup le cadre de l'article 122 qui est présentement à l'étude.